



eauDURABLE47



LES 14 ENGAGEMENTS du Syndicat Départemental EAU47 pour une **EAU DURABLE**

12

MESURES
SOBRIÉTÉ
EAU

2

MESURES
SOBRIÉTÉ
ÉNERGÉTIQUE

www.eau47.fr



Sommaire

PREAMBULE.....	3
1. VOLET 1 - SOBRIETE EAU	6
1.1 . GESTION QUANTITATIVE.....	6
MESURE 1.1.1 : ETUDIER L'EVOLUTION DE LA RESSOURCE EN FONCTION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DES COMPORTEMENTS	6
MESURE 1.1.2 : AMELIORER LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE	7
MESURE 1.1.3 : SUPPRIMER LES PURGES MISES EN PLACE DANS LE CADRE DES NON-CONFORMITES LIEES A LA PRESENCE DES « CVM »	10
MESURE 1.1.4 : ENCOURAGER LES ECONOMIES D'EAU DANS LES FOYERS	11
MESURE 1.1.5 : RECOURIR AUX EAUX NON CONVENTIONNELLES	13
MESURE 1.1.6 : PROMOUVOIR LES PRATIQUES INDUSTRIELLES ECONOMES EN EAU	14
MESURE 1.1.7: PROMOUVOIR DES PRATIQUES AGRICOLES ECONOMES EN EAU	16
MESURE 1.1.8 : METTRE EN PLACE UNE TARIFICATION INCITATIVE.....	17
1.2. GESTION QUALITATIVE.....	18
MESURE 1.2.1 : AMELIORER LA PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT	18
MESURE 1.2.2 : ENCOURAGER les MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES	19
MESURE 1.2.3 : ENCOURAGER LA REDUCTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES	21
MESURE 1.2.4 : SUPPRIMER LES CANALISATIONS A RISQUE DE RELARGAGE DE « CVM »	22
2. VOLET 2 : SOBRIETE ENERGETIQUE	23
MESURE 2.1 REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES.....	23
MESURE 2.2 REDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DES INSTALLATIONS	24
3. GOUVERNANCE ET COMITE DE SUIVI.....	25
4.CONCLUSION.....	26

PREAMBULE

La gestion de l'eau en France est un enjeu crucial pour préserver les ressources et garantir un accès durable. L'eau est une ressource naturelle limitée, sa préservation est essentielle pour les générations futures.

Le Syndicat départemental d'eau potable et d'assainissement EAU47 travaille quotidiennement pour gérer cette ressource. Cette gestion couvre plusieurs aspects : la protection de la ressource, la distribution et le traitement de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux.

La gestion durable de l'eau consiste à préserver les ressources en limitant leur exploitation. En France, elle implique une utilisation raisonnée de l'eau, réduisant les gaspillages et respectant les cycles naturels.

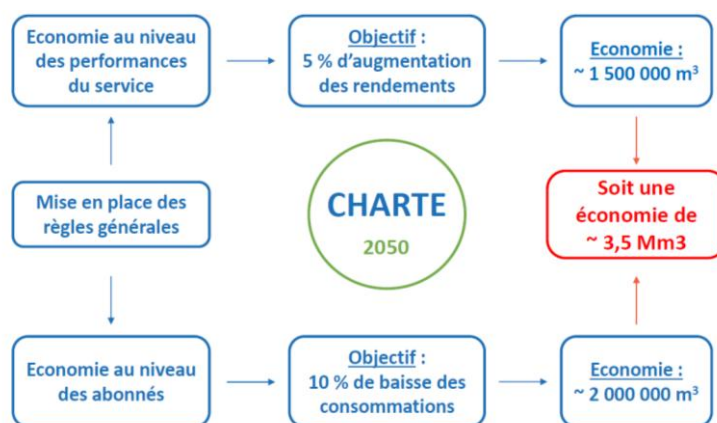
Selon l'étude Explore 2 du Ministère de l'Ecologie, les impacts du changement climatique pourraient se traduire par une baisse des précipitations estivales de -16 à -23 % sur le territoire national, par une diminution des débits moyens des cours d'eau de 20 à 40 %, par des étiages plus sévères de l'ordre de -30 à 50 % d'ici le milieu du siècle.

Pour faire face à l'accélération du changement climatique, le cap fixé par le Plan EAU est de réduire de 10 % les prélèvements en eau d'ici 2030, trajectoire déclinée ensuite par bassin et pour chaque grand usage. Afin d'aider à cette transition, l'adaptation des territoires au changement climatique est également une ligne majeure des nouveaux programmes d'intervention de l'Agence de l'Eau.

Ainsi, dans un contexte de tension croissante sur la ressource en eau, et en phase avec l'ambition portée par le Plan Eau national, le Syndicat départemental d'eau et d'assainissement EAU47 a souhaité se doter d'un plan de sobriété définissant les actions essentielles qui participeront à la gestion de l'eau et de l'énergie de son territoire.

Dès 2023, conscient de la nécessité de protéger et gérer durablement la ressource en eau, EAU47 a réuni l'ensemble des collectivités du Lot et Garonne portant la compétence eau potable, afin de mettre en place le cadre d'un schéma directeur départemental de ressources et d'alimentation en eau potable en Lot-et-Garonne. Cette étude a permis de faire un état des lieux des ressources disponibles et poser les bases d'engagements d'actions à mettre en place pour anticiper les besoins en eau potable à l'horizon 2050 ; elle a abouti sur la signature d'une charte définissant les grandes orientations et les règles générales.

La charte engage l'ensemble des signataires (EAU47, l'ensemble des collectivités portant la compétence eau potable, l'ARS 47, la DDT 47, l'AEAG et le Département 47) à tout mettre en œuvre pour la préservation des ressources en eau potable en Lot-et-Garonne et notamment :



AR Prefecture

047-254702491-20250925-25_051_C-DE

Reçu le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025

Aujourd'hui, le Syndicat désire renforcer son engagement en initiant un programme dédié à la préservation, l'économie et la gestion responsable des ressources en eau sur son territoire. L'enjeu est de veiller à un équilibre optimal entre les ressources disponibles en eau et leurs usages, tant pour le présent que pour l'avenir.

Les directives de la charte permettent de guider les actions de ce programme **EAUDURABLE47** et de promouvoir une gestion responsable de l'eau face au dérèglement climatique et aux futurs développements du territoire.



Parce que la préservation de l'eau est l'affaire de tous, EAU47 privilégie le travail en synergie avec les différents acteurs pour renforcer les actions et mutualiser les ressources. Il vise à mener une réflexion sur les partenariats et collaborations envisageables préalablement à la mise en œuvre de chaque action.

- Collaboration étroite avec le SDAGE et les différents SAGE
- Travail avec les municipalités, les EPCI, le Département et le tissu associatif
- Partenariats avec les entreprises locales, la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), pour promouvoir des pratiques économes en eau (commerces, artisans, industriels etc...)
- Partenariats avec, la Chambre d'Agriculture (CA), la SAFER
- Partenariats avec les universités, des start-up ou lauréats concours Lépine concernant des actions innovantes économes en eau

Afin d'assurer un suivi objectif, des indicateurs sont mis en place. Ils pourront être revus en fonction de leurs pertinences.

Ainsi, la feuille de route sobriété du Syndicat, nommé EAUDURABLE**47 se présente en 2 parties :**

- **Volet 1 : SOBRIETE EAU**
- **Volet 2 : SOBRIETE ENERGETIQUE**

EAUDURABLE**47 se déclinera sur la période 2025-2030.** Nous proposerons des actions à court terme sur la période 2025-2026 et moyen terme 2027-2030.

Afin d'atteindre ces engagements, le volet **SOBRIETE EAU** s'articule sur 2 axes :

- la gestion quantitative (8 mesures)
- la gestion qualitative (4 mesures)
-

et le volet **SOBRIETE ENERGIE** sur 2 axes :

- la réduction d'énergie
- la mise en place d'auto-consommation durable

1. VOLET 1 - SOBRIETE EAU

1.1. GESTION QUANTITATIVE

Optimiser la disponibilité de la ressource et organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs

MESURE 1.1.1 : ETUDIER L'EVOLUTION DE LA RESSOURCE EN FONCTION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DES COMPORTEMENTS

Le Syndicat EAU47 a prévu à compter de 2025, de se donner les moyens, par la mise en place d'outils technologiques d'avoir une vision globale sur son territoire de l'ensemble des ressources (mise en place d'équipements de mesures, géoréférencement, SIG, modélisation hydraulique, modélisation des perspectives du changement climatique et des modifications des usages de l'eau, hypervision, ...)

A - ACTIONS A COURT TERME :

- **Équiper l'ensemble de ces ressources de sondes de mesures de débit.** Cela permettra de mieux gérer les ressources et de maîtriser les débits réservés.
- **Mettre en place un SIG et une modélisation des réseaux sur la partie du territoire (ALBRET et PORTE DES LANDES) gérée en régie** et ainsi, consolider la modélisation sur la globalité de son périmètre.
- **Lancer une étude prospective des scénarios de la ressource disponible en fonction des usages de l'eau et des évolutions du changement climatique** (complément au Schéma Directeur Ressource et d'Alimentation en eau potable).
- **Lancer un diagnostic territorial d'accès à l'eau pour tous** : Il permettra également de mieux identifier les consommateurs par catégories, volumes prélevés et usages, et les personnes en situation de précarité vis-à-vis de l'accès à l'eau.

B - ACTIONS A MOYEN TERME

- **Mettre en place les actions programmées par les études prospectives et le diagnostic territorial.**
- **Mettre en place une hypervision qui permettra d'avoir une vue globale des ressources disponibles,** voire de modéliser les différentes situations de besoin en fonction de l'évolution du changement climatique et du niveau de sobriété des consommateurs.

C - INDICATEURS DE SUIVI

- Etat d'avancement des actions.

D – BENEFICES

Les bénéfices ne sont pas mesurables mais cela permettra au syndicat d'obtenir une meilleure connaissance, un suivi détaillé et ainsi, une meilleure gestion du territoire EAU47

MESURE 1.1.2 : AMELIORER LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

Une des priorités du plan est de **réduire les fuites dans les réseaux d'eau potable**, notamment en utilisant des technologies avancées pour détecter et réparer les fuites mais également, en augmentant notre taux de renouvellement de réseau. Depuis de nombreuses années, EAU47 travaille pour améliorer les performances de ses réseaux d'eau potable. En 2022, le rendement du réseau était de l'ordre de 69%, en 2023 de 69,7% (et le taux de renouvellement était respectivement de l'ordre de 0,6% à 0,8%). A compter de 2024, dans le cadre de la charte du Schéma directeur Ressource et alimentation en eau potable, EAU47 s'est engagé à mettre des mesures en place et notamment un taux de renouvellement de réseau de 1%/an pour augmenter ses rendements et réduire les pertes en eau. Ce point accompagné d'un renforcement des moyens techniques et humains des exploitants a permis d'atteindre un résultat jamais égalé en 2024 de 74%, ce qui représente sur une année près d'1 Mm3 d'économie d'eau. L'augmentation de cette année est assez exceptionnelle et la difficulté sera à la fois de faire progresser ce rendement sachant que les exploitants travaillent maintenant sur la recherche des petites fuites. Nous maintenons donc notre engagement d'atteindre d'au moins 75% de rendement à l'échelle du territoire EAU47 à l'horizon 2030. Cette amélioration représente une réduction des volumes perdus d'environ 1 500 000 m3 de 2024 à 2030, pour cela il est nécessaire non seulement de maintenir l'économie de 1 000 000 m3/an mais également de gagner 100 000 m3/ an complémentaire.

A - ACTIONS A COURT TERME**Augmenter le renouvellement de réseau**

Le Syndicat EAU47 renforce son programme de renouvellement de réseau. Le taux de renouvellement moyen sur les 3 dernières années était d'environ 0,8 %. Le Syndicat EAU47 s'engage **dès 2025 et sur les années à venir à atteindre à minima 1 % par an de renouvellement de réseau d'eau potable**. Des appels d'offres de type « accord-cadre » sont passés pour permettre d'atteindre ce résultat. Le territoire EAU47 comporte environ 8500 kml de réseau, il s'agit donc de renouveler au moins 85 kml /an. C'est un peu plus de 20 Millions d'euros par an investis sur le renouvellement des réseaux d'eau potable.

Améliorer la recherche et les réparations des fuites

Les exploitants (Régie EAU47) et délégataires (AGUR, Saur, VEOLIA) déploient de nombreux moyens techniques et humains afin de réduire les volumes de fuites perdus par les réseaux. Des tests de mise en place de recherche de fuites par corrélation de données par un système pilote d'intelligence artificielle ont été mis en place sur une partie de territoire.

Les objectifs de performance du réseau sont ambitieux et le niveau de fuite diffus sur toutes les zones de sectorisation (moyenne globale de 1m³/h sur chaque zone) ce qui rend difficile la recherche de fuite par les méthodes traditionnelles.

Ainsi, afin d'améliorer la recherche de fuite, nous prévoyons :

- **De mettre en place plus de compteurs de sectorisation** afin d'affiner la recherche sur un linéaire plus réduit.
- **De tester des systèmes utilisant de l'Intelligence Artificielle**, lorsque l'étape de sectorisation n'est pas suffisante et pour prioriser les zones d'inspection de recherche de fuites.

Exemple en cours de test :

la solution Leakfinder (Saur) : elle s'avère pertinente puisqu'elle permet de cibler plus précisément les canalisations les plus probablement responsables des fuites et ainsi gagner en réactivité. Le croisement de la base de connaissance d'historique des réparations des fuites avec les données patrimoniales des canalisations (âge, matériau, diamètre) et environnementales (sol, présence de nappe, ...), complété de données de mouvement de sol fournies par le programme de surveillance satellitaire Copernicus, permet le développement d'un outil d'aide à la recherche de fuite basé sur des algorithmes d'intelligence artificielle (IA).

Ainsi, la solution Leakfinder, développée par les équipes de Datascience du groupe Saur, permet d'identifier et de cibler les canalisations qui présentent le plus grand risque de fuite. Grâce à un modèle d'apprentissage automatique (Machine Learning) et de l'historique de données collectées sur les réseaux, LeakFinder permet de détecter jusqu'à 65 % des fuites ciblées sur les 30 % de linéaire réseau identifié comme les plus à risque.

- De nouveaux équipements ont également été testés pour détecter les fuites : **les appareils hydrophones**. Contrairement aux équipements traditionnels qui captent le son à travers les matériaux des conduites, les hydrophones écoutent le bruit directement transmis dans l'eau, éliminant ainsi les limites liées à la nature des matériaux. Cela est particulièrement avantageux sur les canalisations en plastique, qui constituent les deux tiers du réseau d'EAU47 et répercutent moins efficacement le bruit que les conduites métalliques.
- Enfin, **la recherche de fuite a été complétée par l'utilisation de mini-caméra 4G pour offrir une autonomie accrue au chercheur de fuite**. Lors de la première phase de recherche, celui-ci se concentre sur une zone de sectorisation en dérive, identifiée grâce à l'analyse des données du compteur de sectorisation entrant et Leakfinder. Il commence par manœuvrer des vannes afin de déterminer sur quelle antenne se situe la fuite, ce qui permet de réduire le périmètre de recherche de 20 km à seulement 1 km. Pour cette étape cruciale, un deuxième opérateur est généralement nécessaire au niveau du compteur, pour communiquer en temps réel les variations de débit causées par les manœuvres. En plaçant une mini-caméra 4G sur le compteur, le chercheur de fuite peut consulter directement les données sur son téléphone portable, éliminant ainsi le besoin d'un binôme pour cette tâche. Sur le réseau EAU47, les binômes de recherche peuvent ainsi se séparer pour couvrir simultanément deux zones de sectorisation en dérive, et ainsi réduire le temps de recherche et limiter la perte d'eau.

Ces différents axes, innovants en termes d'organisation, de matériel et d'outil informatique vont permettre de poursuivre le chemin de performance déjà accompli sur le réseau EAU47.

Ainsi, le Syndicat Départemental EAU47 continue à œuvrer avec ses partenaires pour un avenir plus propre et plus durable.

B - ACTIONS A MOYEN TERME

- Mettre en place une gestion patrimoniale performante et durable sur les territoires en régie et mettre en place un outil à l'échelle du territoire d'EAU47.**

La mise en place d'une gestion patrimoniale performante et durable cohérente à l'échelle du territoire EAU47 permettra de répondre à l'objectif de continuité de service à un prix raisonnable, tout en limitant son impact sur l'environnement. Elle passe par une connaissance précise de son patrimoine, dont le linéaire, la date de pose, le matériau et les fuites répertoriées. En cartographiant ces éléments à partir d'outils de Systèmes d'Information Géographique (SIG), une analyse patrimoniale permet de définir des objectifs de renouvellement ciblés et prioritaires. Par ailleurs, il convient d'améliorer la connaissance de son fonctionnement grâce à des diagnostics fonctionnels et structurels. Des outils de modélisations ou d'aides à la décision peuvent être mis en place pour mieux anticiper les défaillances et/ou aider à la priorisation d'actions. Ces derniers complètent une stratégie de gestion de fuites systématique.

A l'horizon 2030, la charte du Schéma Directeur Départemental fixe les objectifs suivants :

- **Renouvellement de réseau : minima à 1 %/an de renouvellement de réseau d'eau potable.**
- **Rendements du territoire : augmentation des rendements de 5 % à l'échelle départementale. A l'échelle du Syndicat, l'objectif est d'atteindre 75 % de rendement à l'horizon 2030 soit une réduction des volumes perdus d'environ 1 500 000 m³**

C - INDICATEURS DE SUIVI

- Taux de renouvellement annuel du réseau eau potable
- Evolution du taux de rendement par territoire et de l'Indice Linéaire de Pertes (ILP)

D – BENEFICES

Nous maintenons donc notre engagement d'atteindre d'au moins 75% de rendement à l'échelle du territoire EAU47 à l'horizon 2030. Cette amélioration représente une réduction des volumes perdus d'environ 1 500 000 m³ de 2024 à 2030, **pour cela il est nécessaire non seulement de maintenir l'économie de 1 000 000 m³/an mais également de gagner 100 000 m³/ an complémentaire.**

MESURE 1.1.3 : SUPPRIMER LES PURGES MISES EN PLACE DANS LE CADRE DES NON-CONFORMITES LIEES A LA PRESENCE DES « CVM »

Le syndicat EAU47, ayant une grande partie de son réseau en PVC posé avant 1980, est particulièrement touché par la problématique CVM. Même si EAU47 travaille depuis 2019 à la mise en conformité de la qualité de l'eau par la pose de purges et du renouvellement de réseau, les diagnostics ne sont pas totalement terminés. Actuellement, on compte environ 191 km de réseaux impactés, 156 abonnés en restriction de consommation et 126 purges en fonctionnement. Celles-ci rejettent 176 000 m³/ an. Toutes les purges d'EAU47 possèdent une comptabilisation des volumes perdus. A l'échelle du syndicat, depuis 2017, EAU47 a renouvelé près de 80 kml de réseaux relarguant des CVM.

Dans l'attente du remplacement des canalisations restantes, des purges ont été installées et rejettent des milliers de m³ (environ 1 000 à 1 500 m³ par an et par purge).

La gestion des non-conformités « CVM » constitue un défi majeur pour les collectivités, afin de garantir la distribution d'une eau de qualité et répondre aux exigences réglementaires, mais aussi limiter l'impact environnemental sur les ressources.

Face à ces constats, il est important d'agir sur cette problématique et ainsi réduire l'impact des purges sur la ressource, notamment sur les ressources en tension, et garantir la qualité et la quantité de l'eau distribuée aux abonnés.

A - ACTIONS A COURT TERME

- **Augmentation des budgets de renouvellement des réseaux et branchements** concernés par les non-conformités CVM (passage de 1,2 M€ à 3 M€/an sur a minima la durée de l'accord cadre de 4 ans)
- **Réduction du nombre de purges et des volumes de perte en eau**

B - ACTIONS A MOYEN TERME ET LONG TERME

- **Suppression de tous les points non conformes**
- **Suppression de toutes les purges**

C - INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de purges
- Volume d'eau perdue par les purges « CVM »

D – BENEFICES

Même si les diagnostics sont bien avancés (environ 70%), sur le territoire, nous pouvons estimer que les linéaires à renouveler et les volumes de purges pourraient doubler dans les 2 à 3 années à venir **soit un volume potentiel à regagner de l'ordre de 350 000 m³/an à terme. Le renouvellement de ces réseaux touchés nous permettra de regagner ce volume pour la consommation de l'eau potable. Le budget de EAU47 qui était de 1,2M€/an a été porté à 3M€/an pendant les 3 années à venir.**

Par ailleurs, nous démarrons une étude sur la réutilisation des eaux non conventionnelles à laquelle nous avons ajouté, l'étude de la réutilisation des eaux rejetées par les purges CVM.

MESURE 1.1.4 : ENCOURAGER LES ECONOMIES D'EAU DANS LES FOYERS

Face à la raréfaction des ressources, sensibiliser à une gestion responsable de l'eau domestique est essentiel. La communication et la pédagogie permettent de transformer les comportements, en encourageant des pratiques durables.

Aussi, EAU47 souhaite accroître son impact, en développant des actions de sensibilisation et de communications à destination du grand public.

L'objectif de cette mesure est de réduire de 10 % les volumes consommés par les usagers à l'horizon 2030.

A - ACTIONS A COURT TERME

- **Mise en place d'actions de sensibilisation sur les économies d'eau, les ressources en eau...**
- **Intervention 2 fois par mois depuis 2024 sur la radio locale 47FM dans une émission de sensibilisation aux écogestes et notamment aux économies d'eau**
- **Organisation de visites des scolaires et des journées portes ouvertes sur des ouvrages** avec présentation du fonctionnement de l'ouvrage et sensibilisation sur le cycle de l'eau

En complément d'autres actions sont à l'étude :

- **Concours « économie d'eau » au niveau des écoles**
- **Intervention sur différents médias lors de la journée mondiale de l'eau, de l'environnement et du patrimoine, ...**
- **Mise en place de compteurs télérelevés « intelligents » sur quelques villes « pilote » du territoire.**

Même si l'estimation du volume perdu après compteur n'est pas consolidée, le suivi des fuites après compteur est un enjeu fort dans la réduction des consommations domestiques. Si la prise en charge des coûts liés aux fuites après compteur relève de la responsabilité de l'abonné, la localisation rapide et la résorption des fuites aident à réduire la tension sur la ressource et contribuent à la satisfaction de ce dernier en l'aidant à réduire sa facture. Plus une fuite est gérée rapidement, moins elle lui sera coûteuse.

L'installation de compteur intelligent permet de renseigner, à quelques heures d'intervalle, sur la consommation des foyers sur le territoire et ainsi repérer les consommations anormales en fonction du profil du foyer/immeuble. Ils permettent de mieux informer l'abonné de leur consommation en temps réel et d'identifier rapidement une fuite et la réparer. Leur déploiement peut se faire pendant les campagnes de remplacement de compteur et doit être faite avec une communication adaptée.

La mise en place se fera dans un premier temps sur une sélection de villes « pilotes », identifiées comme pertinentes et stratégiques.

B - ACTIONS A MOYEN TERME**● Réaliser un suivi des fuites après compteur avec déploiement de compteurs intelligents**

Le retour d'expérience sur l'installation des compteurs intelligents dans les villes « pilotes », nous permettra de définir une politique de déploiement de ces compteurs, adaptée à notre territoire rural et peu dense. En effet, il ne sera peut-être pas pertinent de mettre en place la technologie sur l'ensemble du territoire, en raison du coût d'investissement par rapport au volume potentiel d'eau économisé dans certaines zones.

● Poursuivre la mise en place d'actions de sensibilisation

- **Organiser une distribution de kits d'économie d'eau et l'accompagner d'une sensibilisation adaptée au travers d'échange avec les associations :**

Un kit d'économie d'eau contient des matériels hydro-économes comme des mousseurs ou pommeaux de douches à installer, mais aussi des informations et conseils pour économiser l'eau à la maison. La distribution de ces kits auprès des usagers domestiques permet de remplacer le matériel peu performant dans les foyers, tout en communiquant efficacement sur les gestes pour réduire sa consommation en eau au quotidien.

Vers quels consommateurs axer la distribution de ces kits ?

En fonction des objectifs de la démarche, il peut être intéressant d'axer la distribution de ces kits vers des consommateurs cibles. Le syndicat EAU47 a souhaité tourner son action vers les foyers les plus précaires dans l'objectif de les aider à alléger leurs factures d'eau. De plus, l'ambassadeur pourra les aider et les diriger vers les organismes de solidarité afin de bénéficier du FSL auquel EAU47 et ses exploitants participent. .

- **Mettre en place un « ambassadeur Eau »**

Le rôle de l'ambassadeur de l'Eau est de sensibiliser les utilisateurs aux enjeux de la ressource en eau et aux bons gestes pour la préserver. Des rencontres entre l'abonné et l'ambassadeur de l'eau peuvent être organisées, sur des permanences dans les mairies, maison des services et/ou d'ateliers locaux, salons ou tout d'autres lieux propices à l'information sur la sobriété hydrique.

Ces échanges sont l'occasion de distribuer les kits d'économie d'eau, communiquer sur l'intérêt de la démarche et les écogestes, et faciliter l'installation du matériel proposé.

Les échanges en direct sont à privilégier pour améliorer l'efficacité de ces actions de sensibilisation.

- **Mettre en place la feuille de route qui sera validée eau deuxième semestre 2025 en direction des personnes en situation de précarité (travail avec les associations locales et services instructeurs) : nombre de kits, type de kits, modalité d'adressage des prises de contact**

C - INDICATEURS DE SUIVI

- Evolution des volumes consommés par les usagers : **objectif de 10 % à l'horizon 2030 soit 1 100 000 m³ à l'échelle du territoire EAU47 (volume défini dans le cadre du Schéma Directeur)**
- Evolution du volume de fuite après compteur
- Evolution du montant des demandes de dégrèvement

D – BENEFICES

Afin de répondre au plan Eau, nous nous engageons à maintenir nos actions afin d'inciter les différents consommateurs à baisser à réduire de 10 % des volumes consommés par les usagers à l'horizon 2030 soit un volume réduit de l'ordre de 1 000 000 m³ à l'horizon 2030.

MESURE 1.1.5 : RECOURIR AUX EAUX NON CONVENTIONNELLES

Ressources de substitution, les eaux non conventionnelles permettent d'inscrire la gestion de l'eau dans une démarche d'économie circulaire et d'adaptation au changement climatique. Elles limitent ainsi les pressions sur la ressource en eau en offrant une ressource alternative. La mise en œuvre de la réutilisation des eaux non conventionnelles nécessitera la mise en place d'une vraie stratégie territoriale adaptée aux enjeux locaux. **EAU47 a décidé d'étudier dans un premier temps, la réutilisation des eaux usées traitées de 5 stations d'épuration de son territoire ainsi qu'une hors territoire en tant que porteur de projet (Villeneuve Agglomération). L'étude prévoira également la prise en compte du devenir des eaux de gravières, des eaux de purge de CVM ainsi qu'une sensibilisation sur la possible réutilisation des eaux de piscine du territoire (hors compétence EAU47).**

A - ACTIONS A COURT TERME

L'utilisation des eaux non conventionnelles ne pouvant se faire qu'une fois leur pertinence établie, il est nécessaire de réaliser des études d'opportunités et d'évaluation des besoins territoriaux.

Elles permettront de rechercher l'adéquation entre les besoins et les ressources pouvant être sollicitées (qualité, quantité, proximité...) afin d'apporter un bilan globalement positif sur plusieurs enjeux :

- Sanitaires : qualité des eaux au regard des usages...
- Environnementaux : préservation de l'usage soutien d'étiage, compatibilité avec la préservation de la biodiversité aquatique...
- Énergétiques : bilan énergétique du surtraitement et de l'acheminement maîtrisé...
- Sociaux : acceptabilité de l'économie circulaire...
- Financiers et économiques : infrastructure à créer, poids des coûts d'exploitation, recettes

Elle intégrera les bénéfices du projet pour les milieux aquatiques (volumes substitués ou économisés, ...) et la prise en compte des grands enjeux (environnementaux, climatiques, sanitaires et sociétaux) en passant par l'approche territoriale.

- **2025 : lancer une étude d'opportunité de réutilisation des eaux non conventionnelles sur multi-usages** : Une étude d'opportunité et de faisabilité des eaux non conventionnelles a été lancée en septembre 2025. C'est le cabinet d'études ECOFILAE qui la réalise.

B - ACTIONS A MOYEN TERME

- **Etude d'autorisation et réalisation des projets retenus par l'étude d'opportunité**

Selon les conclusions de l'étude d'opportunité, les projets retenus comme pertinents pourront être mis en œuvre, après étude d'autorisation. Le développement de ces projets, devra être accompagné d'action de sensibilisation et de communication, afin de garantir l'engagement des usagers à cette démarche.

- **Recherches de solutions alternatives : utilisation des eaux des gravières, des purges liées aux CVM...**

C - INDICATEURS DE SUIVI

- Volume réutilisé
- Rapport coût / Bénéfice

D – BENEFICES

Le volume potentiel d'eaux à réutiliser sur la base des débits des 6 stations d'épuration étudiées est estimé à 3 200 000 m³/ an dont environ 1 500 000 m³/an pour les stations d'épuration d'EAU47. **Un objectif de 10% de réutilisation de ces volumes sur le territoire d'EAU47 à horizon 2030 semble être envisageable soit 150 000 m³/an.**

MESURE 1.1.6 : PROMOUVOIR LES PRATIQUES INDUSTRIELLES ECONOMES EN EAU

L'eau est une ressource essentielle qui joue un rôle central dans les activités industrielles et commerciales. Les entreprises dépendent de l'eau pour assurer le fonctionnement de leur activité, que ce soit au niveau de la fabrication ou même du nettoyage.

Cependant, cette utilisation intensive pose des défis en termes de durabilité, gestion responsable et protection de la ressource.

Maîtriser les volumes consommés, adopter des pratiques innovantes et respectueuses de l'environnement devient un enjeu crucial pour concilier les besoins économiques avec la préservation des ressources naturelles.

Afin de renforcer les actions mises en œuvre à destination des industriels et des entreprises, EAU47 souhaite favoriser le travail en synergie avec les structures locales d'accompagnement des industriels, les CCI notamment.

A - ACTIONS A COURT TERME**• Mise en place de bornes monétiques**

Le Syndicat EAU47 déploie des bornes monétiques sur l'ensemble du territoire afin de maîtriser les volumes consommés par les entreprises (vidangeurs, entreprise de TP, ...).

La recrudescence des vols d'eau sur le territoire au niveau des poteaux incendies engendrent des casses/fuites sur les réseaux, ce qui génèrent des perturbations et de gros volumes d'eau perdus.

Le Syndicat a décidé de mettre en place des bornes de puisage dite « bornes monétiques ». Ainsi, les volumes consommés sont mesurés et facturés.

A ce jour, 6 bornes sont en service et plus de 6 bornes seront posées d'ici fin 2025.

B - ACTIONS A MOYEN TERME**• Mise en place de bornes monétiques**

8 autres bornes monétiques seront prévues sur 2026-2027.

Le dispositif pourra être complété par des bornes « vertes » (alimentées par les eaux issues de la réutilisation des eaux usées) en fonction des résultats de l'étude d'opportunité des eaux non conventionnelles.

• Réunir les entreprises pour partager les démarches déjà réalisées

- Prendre attache avec les structures locales d'accompagnement des industriels comme les CCI pour faire le lien, afin de mieux appréhender le tissu industriel local et ses enjeux en lien avec l'eau.
- Organiser des réunions d'information et d'échange à destination des industriels en mettant en avant les solutions possibles dans le contexte technique et réglementaire actuel et en lien avec la typologie d'industries concernées.
- Identifier les sites industriels consommateurs d'eau à cibler.
- Promouvoir des pratiques économes en eau auprès des entreprises en collaboration avec les structures locales
- Communiquer et valoriser des retours d'expérience de porteurs de projet et partager les bonnes pratiques pour inspirer l'action.
- Se rapprocher des structures locales de l'industrie comme les CCI, mais aussi les Agences de l'Eau, pour échanger autour du projet et de l'accompagnement qui peut être proposé dans le cadre de cette action (diagnostic des consommations d'eau...)

- Identifier les potentiels de Réutilisation des eaux sur le site industriel. Le cadre réglementaire est en évolution et avance en faveur du REUSE à l'échelle industrielle, notamment pour l'industrie agroalimentaire. Même si les projets sont souvent coûteux et les retours sur investissement très longs, il est important d'intégrer dans les composantes du calcul les périodes où le REUSE permet de continuer l'activité de l'entreprise normalement suspendue en cas d'arrêt sécheresse. Cela justifie souvent son investissement.

C - INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de bornes posées
- Suivi des volumes consommés par les usagers des bornes monétiques puis vertes
- Nombre de conventions avec les partenaires

D – BENEFICES

● Bornes monétiques :

La suppression des volumes perdus liés à des mauvaises manipulation ou fraude sur les bornes/poteaux incendies entraînent des volumes perdus non comptabilisés. De même, certaines ouvertures incontrôlées des poteaux incendies entraînent des casses sur le réseau. Ainsi, on estime à environ 50 000 m³ d'eau perdue par an liés à cette problématique. **C'est donc une perte sur réseau d'environ 50 000 m³ d'eau que nous prévoyons d'éviter à l'horizon 2030.**

- Bornes vertes : **gain inclus dans les mesures 1.1.5 selon le développement des bornes vertes**



MESURE 1.1.7: PROMOUVOIR DES PRATIQUES AGRICOLES ECONOMES EN EAU**A - ACTIONS IMMEDIATES****2025 : intégrer le programme Re-Sources**

Suite au constat que la qualité de l'eau se dégrade en Nouvelle Aquitaine, la région a mis en place le programme Re-sources avec pour objectif de reconquérir la qualité des eaux brutes et répondre à la problématique nitrates et pesticides.

Ce programme permet d'accompagner les personnes responsables de la production et distribution de l'eau (PRPDE) dans leur démarche de mise en place actions préventives pour les captages eau déclarés sensibles ou prioritaires. Ce programme met à disposition des PRPDE un réseau d'animateurs, assure un accompagnement technique, permet d'avoir accès à un réseau d'acteurs et surtout obtenir des financements renforcés, notamment par l'Agence de l'eau et la région Nouvelle Aquitaine.

Sur son territoire, le Syndicat EAU47 possède 4 captages sensibles : le captage de Nazareth (Nérac), le puits de Lagagnan (Pompogne), les sources de Chamouveau (Trentels) et Luchet (Ambrus) pour lesquels il est demandé de mettre en place un plan d'actions préventif de protection de la ressource. Pour le captage de Nazareth dont l'aire s'étend sur le Gers, EAU47 devrait en fin d'année rejoindre l'entente Gersoise et travaillé conjointement avec le prestataire retenu pour la réalisation des études. (consultation en cours)

- 2025/2026 : mettre à jour ou réaliser les AAC des captages dégradés et sensibles du territoire
- Réaliser un bilan partagé des périodes de sécheresse

B - ACTIONS A MOYEN TERME

- Réaliser le diagnostic territorial de chaque captage sensible
- Sensibiliser et accompagner la filière agricole dans son changement des pratiques
- Promouvoir la REUT, selon les conclusions de l'étude d'opportunité

C - INDICATEURS DE SUIVI

- Suivi du programme Re-Sources
- Evolution des volumes consommés par les usagers agricoles

D – BENEFICES

Il s'agit ici d'un travail de longue haleine dont les bénéfices ne se feront sentir que dans une dizaine d'années et qui permettra de maintenir la qualité de la ressource. Ainsi, les gains pourraient être mesurés sur la fin du 13 ème programme de l'Agence de l'eau.

MESURE 1.1.8 : METTRE EN PLACE UNE TARIFICATION INCITATIVE

L'élaboration des tarifs de l'eau et de l'assainissement est un outil majeur pour affirmer un projet de territoire autour de différents objectifs : un enjeu économique pour assurer le fonctionnement des infrastructures, et un enjeu social visant à garantir à l'ensemble des usagers un accès à une eau de qualité à un coût raisonnable. Le Syndicat EAU47 a souhaité travailler ces dernières années, grâce à la mutualisation des moyens humains, techniques et financiers, à harmoniser ses tarifs de l'eau et de l'assainissement. Cet objectif est totalement atteint pour les territoires en régie en 2025 et sera atteint pour l'ensemble du territoire à l'horizon 2030.

Au-delà de l'harmonisation, une nouvelle réflexion est également souhaitable sur une stratégie tarifaire qui intégrerait un enjeu environnemental, en incitant à un usage modéré et responsable de la ressource en eau. À ce titre, une tarification incitative, qui a fait ses preuves dans le domaine des déchets, peut être un atout pour sensibiliser à la réduction de la consommation d'eau des particuliers. En effet, la tarification de l'eau est composée d'une part fixe (l'abonnement) et d'une part variable directement liée à la consommation de l'abonné et il est alors possible de moduler, notamment, la part variable. Nous étudierons donc différents modèles de tarifications (ex : tarification progressive par tranche avec un prix du m³ plus élevé au-delà d'un certain volume correspondant au besoin vital nécessaire, les consommations supérieures à ce volume pouvant être considérées de confort / tarification saisonnière ...)

Si nous voulons maintenir nos investissements, il sera nécessaire de mettre en place une tarification incitative mais qui nous permette d'équilibrer nos budgets. Une étude prospective financière devra se mettre en place de 2026 à 2030.

A - ACTIONS A COURT TERME

- **Mettre en place des « villes pilotes » avec des compteurs intelligents**
- **Etude de mise en place des compteurs intelligents** sur l'ensemble du territoire et/ou les plus gros consommateurs

B - ACTIONS A MOYEN TERME

- **Mettre en place un suivi des consommations par usages et type de consommateurs**
- **Réfléchir à une tarification incitative environnementale de l'eau**

C - INDICATEURS DE SUIVI

- Evolutions des consommations

D – BENEFICES

La généralisation des compteurs télérelevés et la tarification incitative ne seront mises en place qu'à l'horizon 2030-2031 lors de la négociation des nouveaux contrats de délégation de service public.

Nous n'avons pas compté de bénéfices à ce stade sur le 12^{ème} programme.

Préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels en réduisant les pollutions

43 %
des eaux de surface en bon état
écologique (2019)

(source : https://www.eco-france.fr/rapport-de-synthese/2022-03/bulletin_rapportage_2019_final.pdf)

Les objectifs :

- **prévenir les pollutions des milieux aquatiques** et, en particulier, renforcer la protection des aires d'alimentation de captage ;
- **restaurer le grand cycle de l'eau** pour restaurer la fonction filtre de la nature, avec l'objectif de développer les solutions fondées sur la nature dans la gestion de l'eau.

Une gestion efficace de la ressource en eau repose également sur la performance des systèmes d'assainissement. En traitant les eaux usées avant leur retour dans l'environnement, ces systèmes jouent un rôle clé dans la réduction des pollutions et la préservation des réserves d'eau disponibles. Optimiser et garantir leur performance sont donc des actions indispensables pour préserver la qualité de cette ressource.

- **Prioriser les travaux sur les stations d'épurations non conformes** et suivre le programme d'actions
- **Lancer des études de diagnostic et études de restructuration** et extension des systèmes non conformes
- **Accompagnement des usagers à la mise en conformité des branchements privés** et ainsi réduire la pollution et les infiltrations d'eaux parasites dans le réseau assainissement, ce qui peut avoir un impact sur la conformité du système d'assainissement et la qualité du milieu récepteur.

- Mettre en place un suivi des performances des stations d'épuration et des améliorations
- Mettre en place une hypervision de l'ensemble des installations > 1 000 EH
- Réfléchir sur des traitements quaternaires sur les stations d'épuration de plus de 10 000 EH

- Suivi des coefficients de performances des systèmes d'assainissement selon le mode de calcul des redevances Agence de l'eau
- Nombre de branchement privé réhabilité

Il s'agit ici d'un travail de longue haleine dont les bénéfices ne se feront sentir que dans une dizaine d'années et qui permettra de maintenir nos ressources disponibles en qualité et par conséquent en quantité. Ainsi, les gains pourraient être mesurés sur la fin du 13^{ème} programme de l'Agence de l'eau.

MESURE 1.2.2 : ENCOURAGER LES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES

Le Syndicat EAU47 doit initier **un plan préventif d'actions, visant à réduire les pollutions diffuses avant fin 2027, afin de répondre aux obligations de** l'Arrêté du 28 janvier 2023 relatif au programme de réduction des pollutions diffuses sur les captages d'eau potable de Nazareth à Nérac, Lagagnan à Pompoigne, Luchet à Ambrus et Chamouveau à Trentels. **En effet, Il est nécessaire que l'ensemble des ressources en eau du département soit disponible en qualité et pas seulement en quantité en cas de besoin.**

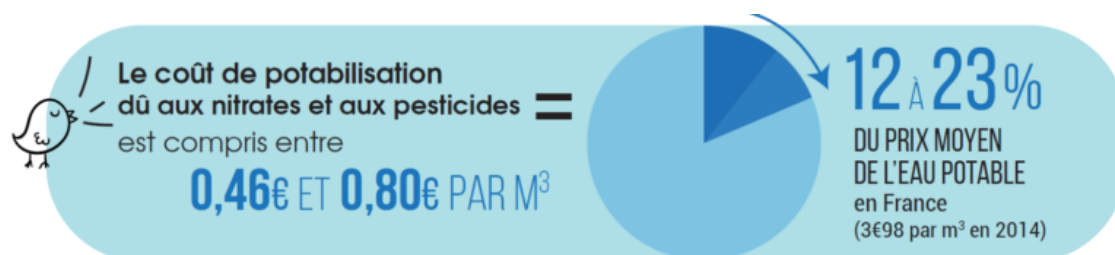
A - ACTIONS A COURT TERME

● **2025 : intégrer le programme Re-Sources**

Le programme Re-Sources, est une initiative régionale, animée et coordonnée par la Région Nouvelle-Aquitaine. Cette démarche partenariale et volontaire vise à préserver et à reconquérir la qualité des ressources en eau destinées à l'approvisionnement en eau potable des habitants de Nouvelle-Aquitaine.

La démarche s'appuie sur la mise en place de programmes d'actions volontaires et préventives sur les aires d'alimentation des captages. Sur ces territoires essentiellement ruraux, les pressions de pollutions sont en majorité agricoles. Ainsi, la plupart des efforts sont dirigés vers ce domaine, bien que les collectivités, les particuliers et les entreprises soient également ciblés en fonction des spécificités territoriales.

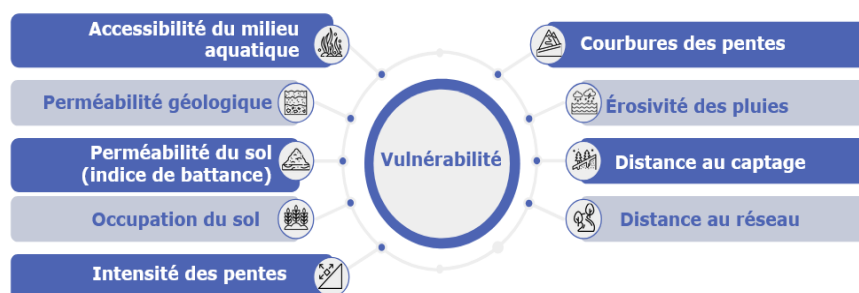
Les nitrates et les pesticides utilisés en agriculture se retrouvent dans les captages d'eau potable et entraînent un surcoût du traitement des eaux. L'objectif du programme est d'agir à la source pour éviter ces pollutions et ainsi réduire les coûts de potabilisation de l'eau.



Source : Commissariat Général au Développement Durable & Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

● **2025-2026 : mettre à jour ou réaliser les Aires d'Alimentation et de Captages (AAC) dégradés et sensibles du territoire**

● **2025-2026 : réaliser un diagnostic et une définition de la vulnérabilité**

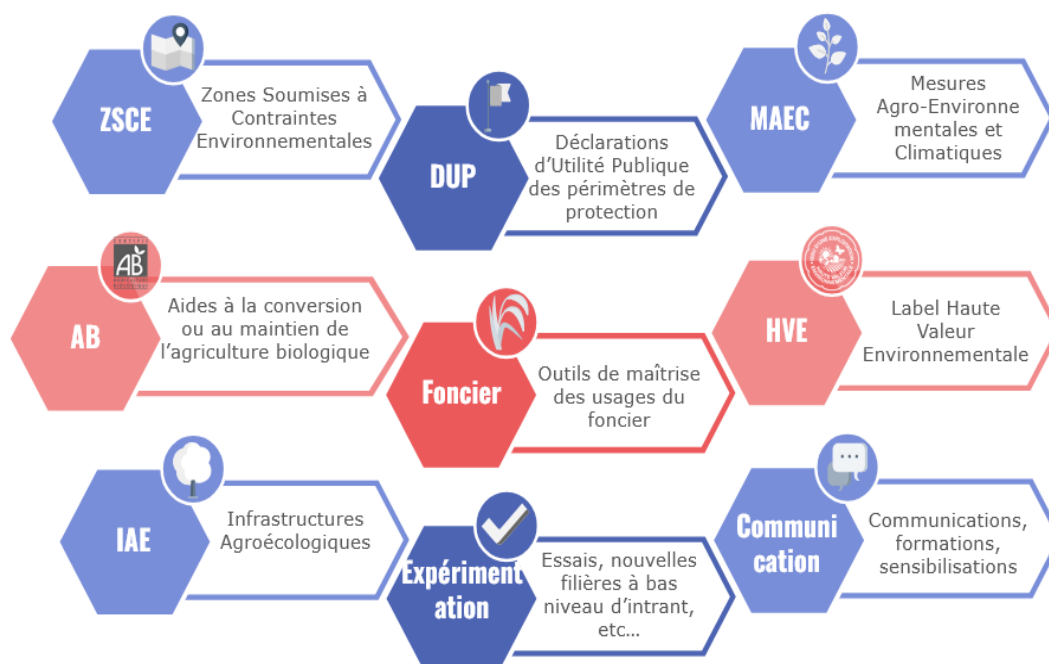


B - ACTIONS A MOYEN TERME

- **2027 à 2030 : Mise en place d'un plan d'action préventif proportionné à la problématique diagnostiquée**
- **Mettre en place des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) d'ici juillet 2027**

C - INDICATEURS DE SUIVI

- **Taux d'avancement du plan d'action**

**D – BENEFICES**

Il s'agit ici d'un travail de longue haleine dont les bénéfices ne se feront sentir que dans une dizaine d'années et qui permettra de maintenir nos ressources disponibles en qualité et par conséquent en quantité. Ainsi, les gains pourraient être mesurés sur la fin du 13^{ème} programme de l'Agence de l'eau.

MESURE 1.2.3 : ENCOURAGER LA REDUCTION DES POLLUTIONS INDUSTRIELLES

La préservation qualitative de la ressource passe par la lutte contre les pressions environnementales. Parmi les principales menaces, les pollutions industrielles jouent un rôle central. Réduire ces pollutions est une obligation légale mais aussi une responsabilité collective.

Au-delà des actions à destination des entreprises, visant à optimiser la consommation en eau, il est impératif d'adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, intégrant des mesures de traitement des effluents.

En renforçant les contrôles et en accompagnant les entreprises, il est possible de limiter les rejets nocifs dans le milieu naturel.

A - ACTIONS A COURT TERME

- **Mise à jour des Conventions Spéciales de Déversement (CSD)** avec suivi des conformités. Il est étudié l'intégration de pénalités en cas de rejets non conformes
- Contrôle des analyses fournies par les industriels
- En cas de non conformités des rejets, **mise en place d'un suivi des entreprises** pour mise en conformité, avec par exemple organisation de réunions de suivi

B - ACTIONS A MOYEN TERME

- Mettre en place une **fiche explicative décrivant les modalités de raccordement à un réseau collectif**
- Recherche des substances définies lors des campagnes RSDE

C - INDICATEURS DE SUIVI

- Suivi des performances des stations d'épuration mixtes
- Suivi des programmes RSDE

D – BENEFICES

Il s'agit ici d'un travail de longue haleine dont les bénéfices ne se feront sentir que dans une dizaine d'années et qui permettra de maintenir nos ressources disponibles en qualité et par conséquent en quantité. Ainsi, les gains pourraient être mesurés sur la fin du 13^{ème} programme de l'Agence de l'eau.

MESURE 1.2.4 : SUPPRIMER LES CANALISATIONS A RISQUE DE RELARGAGE DE « CVM »

En cohérence avec ses actions sur la suppression des purges liées aux « CVM », le syndicat EAU47 poursuit son engagement sur le renouvellement des réseaux d'eau potable relarguant des CVM, afin de garantir la distribution d'une eau de qualité aux usagers.

A - ACTIONS A COURT TERME

- **Augmentation des budgets de renouvellement des réseaux et branchements concernés par les non-conformités CVM**

En multipliant par 3 son budget annuel dédié au renouvellement de réseaux CVM, soit 3M€ par an sur 4 ans (durée de l'accord cadre), EAU47 confirme sa volonté d'augmenter le taux de renouvellement annuel de ces réseaux et son engagement à garantir une eau de qualité pour tous

- **Réduction du nombre de purges et des volumes de perte en eau**

B - ACTIONS A MOYEN TERME ET LONG TERME

- **Suppression de tous les points non conformes**

- **Suppression de toutes les purges**

C - INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre d'abonnés en restriction
- Nombre et volume de purges supprimés

D – BENEFICES

Les bénéfices en quantité sont intégrés dans les mesures 1.1.7

2. VOLET 2. SOBRIETE ENERGETIQUE

Le Syndicat EAU47 veut développer des partenariats afin de trouver des solutions innovantes permettant d'améliorer la performance de l'exploitation de ses systèmes sur le plan qualité mais aussi sur celui de la réduction énergétique.

De plus, il souhaite également participer à la décarbonation de ses sites. Ainsi, EAU47 se dote d'un plan sur la sobriété énergétique liée à ses activités.

MESURE 2.1 REDUIRE LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

A - ACTIONS A COURT TERME

- **Mise en place de systèmes d'intelligence artificielle sur les sites « gros consommateurs énergétiques »** des territoires en régie afin d'avoir un pilotage plus fin des installations.
L'objectif étant une réduction de 15 à 20 % des consommations de ces sites.

B - ACTIONS A MOYEN TERME ET LONG TERME

- **Déployer ces systèmes sur les sites des territoires en Délégation de Service Public**

C - INDICATEURS DE SUIVI

- Suivi des consommations énergétiques

D – BENEFICES

L'objectif global du syndicat est de réduire de 5% la consommation énergétique du syndicat

MESURE 2.2 REDUIRE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE DES INSTALLATIONS

A - ACTIONS A COURT TERME

- 2025 : Etude sur la mise en place de système d'autoconsommation sur les sites « gros consommateurs énergétiques » des territoires en régie

B - ACTIONS A MOYEN TERME ET LONG TERME

- 2026 : Etude sur la mise en place de système d'autoconsommation sur les sites « gros consommateurs » des territoires en délégation de services publics
- 2026-2030 : développement de la mise en place de l'autoconsommation

C - INDICATEURS DE SUIVI

- Suivi des consommations énergétiques et des coûts énergétiques associés

D – BENEFICES

L'objectif global du syndicat est de réduire de 5% la consommation énergétique du syndicat



3. GOUVERNANCE ET COMITE DE SUIVI

Une commission de suivi des actions sera mise en place afin d'assurer une gouvernance ouverte, plus efficace et plus lisible.

Afin de mettre en œuvre ce programme, il est nécessaire d'en définir les grandes étapes et méthodes de suivi.

Mise en place d'un comité de suivi

Un comité de suivi, chargé de superviser la mise en œuvre des actions du programme EAUDURABLE47, sera constitué et sera chargé de :

- Définir les actions à mener (actions, publics cibles, thématiques...)
- Mener une réflexion sur les partenariats ou collaborations envisageables pour chaque action
- Définir les outils de mise en œuvre des actions (support de communication, outils de suivi ...)
- Définition des budgets et ressources attribuées à chaque catégorie

Pour l'ensemble des axes stratégiques, le comité de suivi évaluera les mesures entreprises et pourra ajuster la stratégie au fil du temps.

Ce comité sera composé d'élus, de la Direction et d'agents d'EAU47 et se réunira à minima 2 fois/an.

Si nécessaire, le comité de suivi pourra faire appel à tous services ou partenaires compétents susceptibles de lui apporter les informations nécessaires à la mise en œuvre d'action.

Mise en œuvre et suivi

Selon les indicateurs définis, un suivi périodique sera réalisé et restitué au comité de suivi.

Le programme établi pourra être réévalué tout au long de sa durée, afin de prendre en considération les résultats d'études ou analyses de données.

A plus long terme, des indicateurs plus généraux permettront d'évaluer dans son ensemble l'évolution des objectifs fixés par le programme et le schéma directeur départemental.

Les modalités de restitution au comité de suivi et comité syndical seront à définir.

Une organisation interne au sein du Syndicat sera mise en place afin d'assurer la gestion et le suivi des actions à mener.

4.CONCLUSION



Le succès de ce programme repose sur la collaboration de tous les acteurs concernés, ainsi que sur l'engagement, la mobilisation et la participation active des consommateurs.

Un approvisionnement en eau potable sécurisé en qualité et quantité, une agriculture locale prospère et responsable, des activités touristiques intégrées au territoire, une économie dynamique portée par des entreprises et industries performantes et vertueuses... la qualité de vie des citoyens et l'attractivité des territoires sont intimement liées à la disponibilité et à la gestion durable de l'eau.

En adoptant une stratégie globale et concertée, le Syndicat EAU47 s'engage à relever les défis liés à la préservation et à la gestion durable de la ressource en eau. À travers des actions ciblées, telles que la sensibilisation des usagers, l'optimisation des infrastructures et la promotion de pratiques innovantes, il est possible d'assurer une utilisation équilibrée et responsable de cette ressource vitale. L'objectif de ce programme est non seulement de répondre aux besoins actuels tout en anticipant les contraintes futures, mais aussi de préserver le patrimoine hydrique du territoire pour les générations à venir.

Il devrait permettre à l'horizon 2030 de réduire de 2 650 000 m3 le prélèvement d'eau sur les ressources.

Vous trouverez en annexe le tableau récapitulatif et la fiche synthétique des actions de la feuille de route EAUDURABLE**47.**